



National Gallery of Canada Musée des beaux-arts du Canada

LA POLITIQUE D'EXPOSITIONS

Le conseil d'administration a approuvé cette politique, le 16 septembre 2014.

Toute mention du Musée des beaux-arts du Canada comprend son affilié, le Musée canadien de la photographie contemporaine (MCPC).

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. LE BUT DE LA POLITIQUE.....	1
3. L'APPLICATION DE LA POLITIQUE.....	1
4. LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROGRAMME D'EXPOSITIONS.....	2
4.1 LA COLLECTION DU MUSÉE	2
4.2 L'ART CONTEMPORAIN.....	2
4.3 LES CULTURES INDIGÈNES	2
4.4 LE RAYONNEMENT	3
4.5 LA RECHERCHE ET L'ÉDUCATION	4
4.6 LE PROFIL DU MUSÉE.....	4
4.7 LA DIVERSITÉ CULTURELLE	5
5. LES CRITÈRES DE LA SÉLECTION DES PROGRAMMES.....	5
6. LES SOURCES DES ŒUVRES D'ART DES EXPOSITIONS	5
8. RENSEIGNEMENTS	6

1. INTRODUCTION

Le Musée des beaux-arts du Canada (ci-après le Musée) offre, par l'entremise de son programme d'expositions, un accès physique, intellectuel et électronique à la collection nationale et au patrimoine mondial en arts visuels à Ottawa, dans tout le Canada et au-delà.

La mission relative aux expositions découle de la *Loi sur les musées* de 1990 (partie I, articles 5 et 6(1), qui s'énonce comme suit : *constituer, entretenir et faire connaître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, une collection d'œuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines, principalement axée sur le Canada; et amener tous les Canadiens à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général.*

Dans l'exécution de sa mission, le Musée a la capacité et, sous réserve de cette loi, les droits, pouvoirs et privilèges d'une personne physique; à ce titre, il peut notamment :

- Prêter ou emprunter à court ou à long terme des œuvres d'art et autres éléments de matériel de musée;
- Organiser, faire organiser ou parrainer, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, des expositions itinérantes d'œuvres d'art et autres éléments de matériel de musée provenant de sa collection ou d'autres sources, ou encore y participer;
- Entreprendre ou parrainer des recherches, notamment des recherches fondamentales, théoriques ou appliquées, dans le cadre de sa mission et de la muséologie, et en communiquer les résultats;
- Faire connaître les œuvres d'art et autres éléments de matériel de musée provenant de sa collection ainsi que l'art en général, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, et de diffuser l'information s'y rapportant, par tout moyen de communication et d'enseignement approprié;
- Mettre à contribution la compétence de son personnel en élaborant et parrainant des programmes ou de la formation ou de perfectionnement dans les professions et disciplines liées à l'activité et à la gestion de tous autres organismes à vocation analogue;
- Fournir ou assurer des services spécialisés et techniques à tous autres organismes à vocation analogue; et
- Mettre sur pied, exploiter et entretenir des centres d'exposition et des succursales.

2. LE BUT DE LA POLITIQUE

Le but de cette politique est de décrire les principes qui guideront l'élaboration et la mise en œuvre par le Musée des programmes, activités et produits liés à ses expositions (ci-après appelé « programme d'expositions »).

3. L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Cette politique s'applique à l'éventail complet du programme d'expositions offert par le Musée dans ses installations principales à Ottawa, et présenté ailleurs. Les parties prenantes de la politique comprennent le personnel du Musée responsable des programmes d'expositions et de conservation.

Le Musée réalise son programme d'expositions en tenant compte de l'importance de sa politique de conservation : l'exposition des œuvres d'art et les problèmes de préservation physique sont gérés en conséquence.

4. LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROGRAMME D'EXPOSITIONS

Le programme d'expositions du Musée joue un rôle central, car il l'appuie dans la réalisation de ses objectifs de base et de ses priorités stratégiques. Grâce à son engagement envers l'excellence dans la présentation d'un programme d'expositions varié et équilibré, le Musée cherche à développer des publics et à rendre l'art largement accessible en vue de son appréciation, de sa contemplation et de sa compréhension; il s'efforce aussi d'offrir à un public aussi vaste et diversifié que possible un accès physique et électronique à l'art dans tout le Canada et à l'étranger.

Voici comment le Musée atteint cet objectif.

4.1 La collection du Musée

Le Musée met l'accent sur l'élaboration d'expositions liées à la collection nationale afin de mettre en valeur et d'appuyer ses stratégies de collection et d'acquisition par :

- a) L'enrichissement des forces de la collection permanente, notamment par les acquisitions et les dons récents;
- b) L'affirmation de la présence de l'art canadien au Canada et à l'étranger;
- c) La présentation d'expositions provenant de l'étranger et la création d'un dialogue entre l'art canadien et international; et
- d) L'enrichissement des domaines de collection qui sont moins bien représentés et la présentation d'œuvres d'art qui ne sont pas représentées dans la collection.

4.2 L'art contemporain

Le Musée fait la promotion, tout particulièrement, de l'art canadien contemporain et de l'art contemporain en général au moyen d'une proportion équilibrée de ses expositions.

4.3 Les cultures indigènes

Le Musée cherche à susciter l'intérêt pour les arts visuels des Peuples autochtones du Canada et pour l'art des peuples indigènes en général. Il y parvient par :

- a) l'intégration de l'art autochtone (des Premières Nations, Métis et Inuits) dans les installations chronologiques et historiques tirées de la collection d'art canadien;
- b) l'affectation de conservateurs à ce domaine et de salles d'exposition à la présentation d'installations permanentes et périodiques de la collection d'art indigène; et
- c) la présentation d'expositions temporaires mettant en valeur des artistes indigènes du Canada et de l'étranger.

4.4 Le rayonnement

4.4.1 Le rayonnement au Canada

Dans le cadre de son engagement d'assurer une présence nationale et une viabilité à long terme, le Musée atteint ses objectifs de rayonnement au Canada en entreprenant une variété de collaborations stratégiques avec des musées d'art au pays. Destinées à refléter l'intérêt de la communauté muséale canadienne à une participation accrue et à des partenariats en collaboration, ces initiatives sont souples et diversifiées, et visent, au fil du temps, une vaste diffusion régionale de la collection nationale pour rejoindre un éventail aussi vaste que possible de publics dans tout le Canada :

- a) MBAC@Partenariats : Les musées canadiens qui consacrent à l'année des espaces bien en vue obtiennent un accès privilégié en tant que partenaires aux œuvres de la collection du Musée selon le principe de la récupération des coûts. Quand les ressources et le temps le permettent, il est possible d'entreprendre parfois de plus amples collaborations avec les MBAC@Partenaires.
- b) En association avec le Musée : Un cadre permettant d'importantes demandes de prêts au Musée, qui seront évaluées et définies en fonction de paramètres de partenariat et de coûts appropriés.
- c) Tournées nationales/internationales occasionnelles : Si les occasions sont avantageuses, le Musée peut organiser des expositions ou participer à des expositions, qui seront proposées aux MBAC@Partenaires et à d'autres institutions canadiennes ou internationales. Ce programme met l'accent sur les œuvres de la collection permanente ou sur la compétence des conservateurs du Musée ou sur celle des conservateurs invités. La priorité est accordée aux projets qui s'alignent sur les intérêts du Musée, en autant que les ressources et le temps le permettent.
- d) Programme de prêts sortants : Fondamental aux activités de rayonnement du Musée, le programme de prêts sortants sert un vaste éventail d'institutions canadiennes, et il est essentiel afin que le Musée puisse rester compétitif dans la recherche de partenariats internationaux prestigieux.
- e) Conseils professionnels : Par l'entremise de son vaste réseau professionnel, le Musée est un chef de file dans le renforcement de la capacité des institutions d'art au Canada, au moyen d'échanges professionnels par les conservateurs et les cadres supérieurs, ce qui permet de créer un lieu de discussion des sujets pertinents au domaine des arts et des problèmes de politique en la matière.
- f) Des projets spéciaux limités à l'appui des anniversaires spéciaux, des événements, des célébrations et autres occasions de projets des musées d'art au Canada et à l'étranger. Comme membre du portefeuille de Patrimoine canadien, le Musée participe aux initiatives de programmation à l'échelle du portefeuille, avec d'autres organismes et institutions fédéraux, qui soulignent ces événements.

4.4.2 Le rayonnement international

Le Musée participera à des initiatives liées au rayonnement international à l'appui du rehaussement de son profil et du profil international du Canada comme lieu de création d'œuvres d'art exceptionnelles.

4.5 La recherche et l'éducation

Les expositions reflètent le rôle savant et éducatif du Musée et servent de plate-forme à la recherche, à l'éducation et à l'excellence :

- a) par la publication de nouvelles recherches sur les œuvres du Musée et d'autres collections;
- b) par la participation à des recherches avec d'autres partenaires musées et universitaires majeurs, et en apportant des contributions originales à l'histoire de l'art dans les domaines d'étude canadiens ou internationaux;
- c) par la promotion et la compréhension du processus de création artistique grâce à des activités connexes dans le domaine de la conservation et de la restauration, et par la possibilité élargie d'une étude physique des œuvres qui ne sont pas présentées ensemble habituellement; et
- d) par l'offre d'occasions éducatives à tous les niveaux d'éducation pour le public et les spécialistes.

4.6 Le profil du Musée

4.6.1 La collaboration nationale et internationale

La recherche, l'organisation et la présentation d'expositions sont l'un des moyens par lesquels le Musée conserve sa réputation et rehausse son profil, ce qui comprend des collaborations et des partenariats stratégiques nationaux et internationaux en matière d'expositions, de prêts et d'autres échanges professionnels. Les expositions peuvent être organisées par le Musée seul, en collaboration avec d'autres institutions ou, encore, uniquement par celles-ci.

4.6.2 L'alignement sur les objectifs de financement du Musée

Le Musée sollicite le financement de ses expositions par le secteur privé par l'entremise de sa Direction de l'avancement et de l'engagement du public et de la Fondation du Musée, élargissant ainsi le fondement du soutien financier et de la compréhension au sein de la communauté. Le programme d'expositions est étroitement aligné sur les buts d'avancement du Musée et de ceux de sa Fondation, qui comprennent maintenir et élargir les liens stratégiques avec les donateurs, les collectionneurs et autres parties prenantes, les partenariats spéciaux, les commandites, ainsi que d'autres occasions avantageuses à l'édification de son profil, à l'amélioration de l'expérience des visiteurs, à la diversification des recettes et à la hausse future du budget du programme d'expositions.

4.7 La diversité culturelle

Le Musée reconnaît la grande diversité culturelle de la population canadienne et des publics d'aujourd'hui, et croit qu'il faut présenter plusieurs formes de création en arts visuels dans son programme d'expositions. Le Musée élargira son programme d'expositions dans les limites de sa mission, quand il possède la compétence et/ou quand des ressources additionnelles sont disponibles pour faire appel à un conservateur invité spécialisé et / ou présenter des expositions de la plus haute qualité organisées à l'extérieur.

5. LES CRITÈRES DE LA SÉLECTION DES PROGRAMMES

Le comité de programmation des expositions est une entité décisionnelle qui sélectionne les expositions du programme du Musée. Le comité est guidé par son mandat qui fournit une description claire et des critères du mode de sélection des expositions individuelles.

Les décisions relatives au programme sont basées sur ce qui suit :

- a) les expositions reflètent la mission du Musée;
- b) l'élaboration du contenu des expositions est fondée sur l'excellence artistique et en matière d'érudition;
- c) les expositions reflètent la mission du Musée de promouvoir la connaissance, l'appréciation et la diffusion de l'art; et
- d) le calendrier des expositions doit tenir compte, dans la mesure du possible, des périodes durant l'année qui offrent aux visiteurs une accessibilité et une convenance maximales; et
- e) les expositions doivent se conformer aux ressources et au temps disponibles.

6. LES SOURCES DES ŒUVRES D'ART DES EXPOSITIONS

Le programme d'expositions comprend régulièrement des expositions constituées d'œuvres tirées de la collection nationale, ce qui permet au Musée d'en tirer le maximum d'avantages comme ressource nationale.

Le Musée peut également emprunter des œuvres d'autres musées, de collections privées ou d'autres sources pour réaliser ses objectifs d'exposition : présenter des œuvres que la collection ne contient pas, mettre en dialogue des œuvres d'art et des œuvres connexes, participer à des partenariats d'exposition et de recherche avec d'autres musées, et présenter une programmation d'expositions de la plus haute qualité aux publics canadiens.

7. EXHIBITIONS PROGRAM

Sur recommandation du directeur général, le Comité de l'avancement et des programmes, au nom du Conseil d'administration, est responsable de l'approbation du programme d'expositions.

8. RENSEIGNEMENTS

Pour toute question concernant l'interprétation de cette politique, communiquez avec la chef de la Gestion des expositions.

RÉFÉRENCES

Loi sur le droit d'auteur (1985)

Loi sur les musées (1990)

Loi sur les langues officielles (1985)

Politique d'acquisition du MBAC

Politique de communication du MBAC

Politique de conservation du MBAC

Politique d'éducation du MBAC

Politique de recherche du MBAC

Valeurs, éthique et code de déontologie

Mandat du comité de programmation des expositions du MBAC